

Provision is made to issue import permits supplementary to the global quota to meet overall Canadian market needs. During 1991, supplementary permits were issued for 374,751 kilograms eviscerated equivalent of chicken for market shortages. In addition, companies requiring imported chicken for re-export are issued import permits to bid competitively on world markets. Within this arrangement, permits for 449,702 kilograms of chicken were authorized in 1991. Supplementary permits were also issued to compete with imported chicken containing products which are not on the ICL. This amounted to 53,462 kilograms eviscerated equivalent of chicken.

Turkey

Turkey was placed on the ICL on May 8, 1974. The global turkey import quota is set annually at 3.5% of the domestic production quota for that year. For 1991, the global import quota for turkey amounted to 4,447,275 kilograms eviscerated equivalent. Global import permits were issued for 4,361,753 kilograms.

Provision is made to issue import permits supplementary to the global quota to meet overall Canadian market needs. During 1991, supplementary permits were issued for 45,358 kilograms in eviscerated weight of turkey for market shortages. In addition, companies requiring imported turkey for re-export are issued permits to bid competitively on world markets. Within this arrangement, permits for 834,595 kilograms in eviscerated weight of turkey were authorized in 1991. Supplementary permits were also issued to compete with imported turkey containing products which are not on the ICL. This amounted to 7,984 kilograms in eviscerated equivalent of turkey.

On prévoit émettre des licences supplémentaires afin d'importer des quantités de poulet additionnelles du contingent permettant de satisfaire à l'ensemble des besoins du marché canadien. En 1991, des licences supplémentaires ont été accordées pour 374 751 kilogrammes de poulet en poids éviscéré à cette fin. De plus, les sociétés qui ont besoin du poulet importé pour la réexportation se voient accorder des licences d'importation pour leur permettre de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Dans le cadre de cet arrangement, des licences ont été accordées pour l'importation de 449 702 kilogrammes de poulet en 1991. Des licences supplémentaires ont été délivrées aussi pour 53 462 kilogrammes de poulet en poids éviscéré afin de soutenir la concurrence des produits importés renfermant du poulet ce qui n'est pas sur la LMIC.

Dindon

Le dindon a été placé sur la LMIC le 8 mai 1974. Le contingent global d'importation de dindon est fixé à 3,5 % de la production nationale de cette année. Pour 1991, le contingent global d'importation de dindon se chiffre à 4 447 275 kilogrammes en poids éviscéré. Des licences globales d'importation ont été délivrées pour 4 361 753 kilogrammes.

On prévoit émettre des licences supplémentaires afin d'importer des quantités de dindon additionnelles au contingent permettant de satisfaire l'ensemble des besoins du marché canadien. En 1991, des licences supplémentaires ont été accordées pour 45 358 kilogrammes en poids éviscéré à cette fin. De plus, les sociétés qui ont besoin du dindon importé pour la réexportation se voient accorder des licences d'importation pour leur permettre de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Dans le cadre de cet arrangement, des licences ont été accordées pour l'importation de 834 595 kilogrammes de dindon en poids éviscéré. Des licences supplémentaires ont été délivrées aussi pour 7 984 kilogrammes de dindon en poids éviscéré afin de soutenir la concurrence des produits importés renfermant du dindon ce qui n'est pas sur la LMIC.